



© Jürgen Fälchle - Fotolia.com

SPL Efficacité Energétique OSER pour la rénovation thermique.

Aide pour les collectivités de la Loire.

Le SIEL est membre fondateur et référent départemental pour la Société Publique Locale Efficacité énergétique OSER initiée par la Région Rhône-Alpes. Cette structure apporte un soutien technique et financier pour la rénovation thermique Basse Consommation.

Les collectivités peuvent faire appel au SIEL pour bénéficier des services de cette SPL et engager des travaux ambitieux d'amélioration énergétique de leurs bâtiments publics.

Une SPL au service des collectivités de Rhône-Alpes

En décembre 2012, la Région Rhône-Alpes, 9 villes (Bourg-en-Bresse, Chambéry, Cran-Gevrier, Grigny, Montmélian, Meyzieu, Romans-sur-Isère, Saint-Fons) et le SIEL ont créé la SPL OSER.

Ces actionnaires 100% publics souhaitent ainsi créer une dynamique de réhabilitation thermique selon les exigences Basse Consommation.

Avec le concours et à l'initiative de :

Rhône-Alpes Région

Les principaux objectifs de la SPL

1. Réaliser une quinzaine d'opérations comprises entre 0,5 million d'euros et 5 M€ pour un total de travaux de 15 M€ pour la 1^{ère} phase.
2. Assurer des missions d'expertise et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (définition de la stratégie globale, accompagnement au montage et suivi des projets de rénovation).
3. Intervenir en tiers investisseur sur les 3 phases d'un projet de rénovation : la conception, la réalisation des travaux et l'exploitation.

#LE SIEL, le relais technique de la SPL OSER dans la Loire⁽¹⁾

Les collectivités de la Loire qui souhaitent bénéficier des services de la SPL passent par le SIEL pour la transmission de leur dossier.

Les études techniques seront localement assurées par les services spécialisés du syndicat.

#Comment bénéficier du dispositif ?

La collectivité candidate, une fois retenue par la SPL pour son projet de rénovation BBC, doit s'acquitter d'un capital d'entrée (1€/hab) et d'un capital de projet (environ 10 % du coût estimé des travaux).

#Les avantages de l'offre technique et du tiers investissement

Passer par la SPL permet à la collectivité de sécuriser ses dépenses d'investissement initial et de réduire celles de fonctionnement. La SPL apporte une assistance technique, juridique et économique pour des projets importants de rénovation thermique.

L'objectif basse consommation induit des coûts parfois élevés d'où un besoin d'optimisation technique et des dépenses.

La SPL favorise l'efficacité financière en obtenant des taux préférentiels et en mobilisant des subventions. Le volume traité et la spécialisation permettent également de meilleures négociations.

La SPL intervient comme tiers pour financer les études, les travaux et l'exploitation de l'opération. En contrepartie, la collectivité versera un loyer à la SPL durant le temps d'amortissement de l'ouvrage rénové.

Rénovation Basse Consommation

La rénovation Basse Consommation doit atteindre la performance de 80 kWh/an/m² correspondant à une consommation annuelle de 800 litres de fioul pour 100 m² chauffés. La rénovation Basse Consommation est possible, y compris pour des bâtiments publics à l'architecture remarquable. Pour une façade ancienne à préserver, l'isolation par l'intérieure est conseillée. En revanche pour un bâtiment plus banal, l'isolation par l'extérieure sera la plus performante et limitera les ponts thermiques.

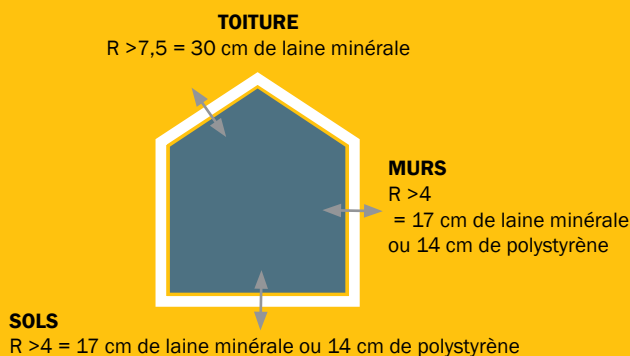
Différentes solutions sont possibles pour obtenir ces performances :

- isolation par l'intérieur ou par l'extérieur ;
- passer du simple au double voir triple vitrage au nord ;
- installer une VMC performante double flux ;
- installer une ou plusieurs énergies renouvelables ;
- changer la chaudière pour un modèle à condensation ;
- éviter le chauffage électrique ;
- installer une régulation performante ;
- penser à la télégestion des installations ;
- opter pour un réseau de chaleur bois énergie ;
- avoir recours à un Contrat de Performance Energétique.

Objectif : 80 kWh/an/m²

Réussir un bâtiment BBC :

quelques équivalences moyennes⁽²⁾



⁽¹⁾ Y compris pour les collectivités qui n'adhèrent pas encore à la compétence optionnelle SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique).

⁽²⁾ Peuvent varier selon la résistance thermique (R) réelle de l'isolant choisi et le type de mur.



SAGE Service Energie et Développement Durable

SIEL - 4 av. Albert Raimond
CS 80019

42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex

Tél. 04 77 43 89 70 - Fax. 04 77 43 53 99

Le SIEL est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe les 327 communes de la Loire, 37 structures intercommunales et le Conseil général. Ces collectivités confient au SIEL la gestion des réseaux de distribution électriques et gaziers communaux.

Parallèlement, le SIEL conduit pour ses adhérents des projets de dissimulation des réseaux, d'électrification, d'éclairage public, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et assure le développement des énergies renouvelables.



Suivez-nous !
@SIEL42



www.siel42.fr